

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 2 octobre 2012

## **CONSEIL DE PARIS**

**Conseil Municipal**

**Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 24 et 25 septembre 2012**

-----

**2012 DAC 641** Remise de cinq bourses de la Ville de Paris (7.500 euros) dans le cadre de la manifestation Circus Next.

**M. Bruno JULLIARD, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 11 septembre 2012 par lequel Monsieur le Maire de Paris lui propose la remise annuelle de cinq bourses dans le cadre de la manifestation Circus Next ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD au nom de la 9e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Est approuvée à compter de l'année 2012 la remise annuelle de cinq bourses de la Ville de Paris aux lauréats sélectionnés par le jury de l'opération Circus Next.

Article 2 : La bourse est dotée de 1.500 euros par équipe lauréate.

Article 3 : La dépense correspondante, soit 7.500 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement 2012 et suivants de la Ville de Paris, mission 340, chapitre 67, nature 6714, rubrique 313, ligne Bourses et prix.